PROCES – VERBAL

COMMISSION REGIONALE DE DELIVRANCE DES LICENCES

Réunion du : 30 Septembre 2020

A : LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

Présents : MM. Aubry J., Lorgeoux, J.P., Doledec H., Lebosse C., Le Galloudec A.

Excusé : M.

Les présentes décisions de la Commission Régionale de Délivrance des Licences sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai ***de sept jours*** *à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et des articles 94 et 96 des Règlements de la LBF.*

OPPOSITION

Dossier : Louis Joseph Ayden (U7)
Joueur venant du club de Villejean CPB Rennes et sollicitant une licence au club du FC Beauregard

La Commission, pris connaissance du dossier, ne retient pas l'opposition et accorde le changement de club.

CAS DIVERS

Mail du joueur Taquoy Johan (senior)

La Commission, pris connaissance du dossier, annule la demande de licence de l'AS Plussulien en date du 15/07/2020.

29 rue de la Marebaudière
CS 96838 Commune de Montgermont
35768 Saint Grégoire Cedex
Tél. : 02 99 35 22 35 - Fax. : 02 99 30 44 29
footbretagne.fff.fr

Dossiers du joueur : Hérisset Baptiste (U18)
Club demandeur : SPC Le Rheu

La Commission, pris connaissance du dossier, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Mail du club de la JS Lanvollon

La Commission, pris connaissance du mail, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Dossier: Ofoomata Maxwel (senior)
Club demandeur: AM. Italia Bretagne

La Commission, pris connaissance du dossier, dit que ce changement de club ne peut être accepté qu'avec l'accord du club quitté.

Dossier : Zéphoris Morgan (U17)
Club demandeur : US Crozon Morgat

La Commission, pris connaissance du dossier, dit que ce changement de club ne peut être accepté qu'avec l'accord du club quitté.

Dossier : Fertil Martin (U20)
Club demandeur : Racing Cast Porzay

La Commission, pris connaissance du dossier, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Dossier : Le Vaillant Jérémy (senior)
Club demandeur : US Plouisy

La Commission, pris connaissance du dossier, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Dossier : Morlavat Maël (senior)
Club demandeur : AV. du Goëlo

La Commission, pris connaissance du dossier, dit que ce changement de club ne peut être accepté qu'avec l'accord du club quitté.

29 rue de la Marebaudière
CS 96838 Commune de Montgermont
35768 Saint Grégoire Cedex
Tél. : 02 99 35 22 35 - Fax. : 02 99 30 44 29
footbretagne.fff.fr

Dossier : Dubourgais Alan (senior)

La Commission, pris connaissance du dossier, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Dossier : Hamidi Alawoui Marwan (senior)
Club demandeur : AS Lorient Turc

La Commission, pris connaissance du dossier, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Dossier : Prigent Christopher (senior)
Club demandeur : FC Plérin

La Commission, pris connaissance du dossier, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Dossier : Rosa Dos Santos Océane (U12F)
Club demandeur : Chateaulin FC

La Commission, pris connaissance du dossier, accorde la licence sans restriction de participation.

Mail du club Les Champs Géraux

La Commission, pris connaissance du courrier, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Mail du club l'ENT.S. Trégomeuroise

La Commission, pris connaissance du courrier, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Dossier: Chorlay Do Fundo Ethan (U13)
Club demandeur : Kerfeunteun Quimper

La Commission, pris connaissance du dossier, dit que ce changement de club ne peut être accepté qu'avec l'accord du club quitté.

Lettre du club AS Belle Ile en Mer

La Commission, pris connaissance du courrier, ne peut donner satisfaction à cette demande.

Le Président,
J. AUBRY

Le Secrétaire,
C. LEBOSSE

29 rue de la Marebaudière
CS 96838 Commune de Montgermont
35768 Saint Grégoire Cedex
Tél. : 02 99 35 22 35 - Fax. : 02 99 30 44 29
footbretagne.fff.fr